

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES. 25 centimes la ligne. RÉCLAMES. 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include: 17 Jeudi, s. Anicet, Vayrac; 18 Vend., Vendredi-saint, St-Caprais, Comiac, Montredon; 19 Sam., s. Timon, Duravel, Martel.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉPART. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURTIERS, DISTRIBUTION. Rows include: Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi; Brives (Gourdon); Montauban, Caussade, Toulou; Castelnaud-Montrastier; Figeac (Labenque, l'Aveyron); Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque; Cazals, St-Géry.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 12 avril 1862.

Au lieu de : La Commission de l'embranchement de Cahors à Libos, etc., lisez, en tête de notre dernier numéro : La Concession de l'embranchement, etc.

BULLETIN

A mesure que l'heure des élections approche, l'agitation augmente en Prusse. Une surexcitation extraordinaire règne dans tous les esprits, la presse discute les circulaires ministérielles qui viennent de paraître, l'opinion publique, les fonctionnaires-mêmes à qui elles étaient adressées les blament ouvertement.

L'apparition de quelques bandes d'insurgés dans les provinces napolitaines, avait produit une certaine émotion à Turin, et mardi dernier, dans la séance du Parlement, le député Caracciolo interpella sur cette grave question, le cabinet italien.

général La Marmora en était pour lui une preuve certaine. Le Ministre a ajouté que le gouvernement avait insisté pour obtenir l'éloignement de François II, dont la présence à Rome était la source des désordres; « qu'il croyait que l'Empereur reconnaissait le mal et la nécessité d'y porter remède, mais qu'on ne peut pas parvenir tout d'un coup à vaincre toutes les difficultés. »

Dans un consistoire tenu le 7 avril, le Pape a nommé seize évêques parmi lesquels figurent les prélats appelés à occuper les sièges vacans en France.

Garibaldi continue sa tournée en Italie. Sa présence excite partout des vivats extraordinaires.

Le départ du roi Victor-Emmanuel pour Naples aurait lieu d'après les journaux, le 25 avril, et Sa Majesté séjournerait dans cette ville jusqu'à la fin de mai.

Une dépêche de Corfou, 8 avril, nous apprend que des bâtiments de guerre français et anglais sont devant Nauplie pour protéger au besoin les consuls des deux Nations. Il paraît, d'après la même dépêche, que les insurgés auraient demandé une amnistie générale et le changement du ministère. Le Roi aurait répondu par un décret d'amnistie dont sont exceptés dix-neuf chefs de l'insurrection.

Des lettres d'Athènes du 4 avril annoncent que le général Hahn a donné le signal du bombardement de Nauplie.

Les nouvelles d'Amérique nous apportent encore un nouvel échec des confédérés. — Nous apprenons aujourd'hui qu'ils ont évacué Beaufort, incendié le Nashville et fait sauter le fort Mâcon.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Marseille, 9 avril. Constantinople, 2 avril. — Les fêtes du Baïram, qui se sont passées au milieu d'une véritable joie,

nature : pas un bruit, pas un souffle, pas une feuille qui s'agitait. Les vers luisants étincelaient dans l'herbe ou voltigeaient çà et là dans l'épaisseur du feuillage. Alexandre et Paula ne disaient plus rien; mais mille voix secrètes leur parlaient de leur bonheur, et l'amour, comme un astre radieux, inondait leurs cœurs de lumière.

A leur entrée dans la cour du château, les appartements étaient déjà éclairés, et le comte vint au-devant d'eux jusqu'au bas du perron.

— Comme vous êtes attardés ! dit-il avec un peu d'humeur, ma femme est très-inquiète.

— Sans raison, Dieu merci ! répondit Paula; mais peu s'en est fallu que ses craintes ne fussent fondées. Alexandre a fait une chute.

— Alexandre, mon garçon, s'écria Schlettendorf en courant à lui avec effroi, quels tours joues-tu donc ? Es-tu réellement sain et sauf ?

— Oui, oui, mon oncle, dit le jeune homme en sautant de cheval avec prestesse; mais ne me demandez pas de récit cohérent, c'est la seule chose dont je sois incapable.

Paula avait aussi mis pied à terre avec l'aide des domestiques, et elle monta l'escalier à côté de son père.

— Béné soit Dieu qui vous ramène ! lui dit-il; ta mère avait toutes sortes de pressentiments.

— Des pressentiments heureux ? demanda-t-elle en s'arrêtant dans le vestibule et en pressant les deux mains du comte. En ce cas, ils n'étaient pas trompeurs. Je suis si heureuse, ah ! si heureuse, que je ne puis me taire. Il faut que tu saches tout de suite que je suis devenue la fiancée d'Alexandre !

finissent aujourd'hui; les affaires reprendront demain. Le plan financier de Fuad-Pacha n'ayant pas indiqué de quelle façon les caïmés seraient remboursés, on a prétendu que ces valeurs allaient être consolidées. La Porte se dispose à déjouer ces manœuvres.

Les insurgés se sont emparés par surprise, près d'Antivari, d'un petit fort qui était occupé par quelques centaines de bachi-bozouks, lesquels ont été massacrés ou faits prisonniers. Ce fait n'est pas de nature à modifier l'aspect satisfaisant des affaires de ces contrées.

On pense que l'envoyé du bey de Tunis, arrivé ici dernièrement, doit solliciter de la Sublime Porte la sanction de la constitution et des lois nouvelles données à cette province.

Prix des changes : livre turque, 182; consolidés, 70; Napoléon, 159.

Marseille, 9 avril.

Les lettres d'Athènes du 4 avril portent que deux bandes d'Albanais turcs ont pénétré en Grèce pour porter secours aux insurgés. Le 30 mars, le fort Palmède, commandé par Grivas, a recommencé le feu contre les troupes royales. Le général Hahn a fait dire par le vice-consul de France qu'il riposterait si le feu continuait. Les insurgés n'ayant pas tenu compte de cet avis et leur feu ayant tué et blessé quelques hommes, le général Hahn a donné le signal du bombardement. Ses projectiles tombaient sur la ville, où régnait une vive agitation. Tous les forts ont alors arboré le pavillon blanc. Le général Hahn a ordonné de cesser le feu; il a engagé en même temps les habitants à quitter la place, mais les révoltés les empêchèrent de sortir de Nauplie.

Les lettres de Constantinople du 2 avril disent que Riza-Pacha sera nommé ministre sans portefeuille.

Madrid, 9 avril.

Le Congrès a entendu l'interpellation de M. Castro au sujet du Mexique. Le gouvernement approuve la convention préliminaire de Soledad et la conduite du général Prim. Il exprime l'espoir que l'harmonie ne sera pas troublée. La proposition de M. Castro est rejetée par 428 voix contre 39.

Berlin, 9 avril.

Le directeur du ministère du commerce, M. Delbrück, est parti pour Dresde, d'où il doit se rendre à Munich et à Stuttgart, pour conférer avec les gouvernements du Zollverein, au sujet de l'acceptation du traité de commerce avec la France. M. Philippsborn, conseiller de légation, est parti dans le même but pour Hanovre.

— Diable ! s'écria le comte, le visage rayonnant de joie. Dieu vous récompense, enfants, d'embellir ainsi mes vieux jours !

Il les entraîna dans la pièce la plus voisine, et là il serra sa fille sur son cœur et secoua la main à Alexandre.

— Je suis enchanté, Paula, dit-il ensuite en riant, que l'amour ait enfin triomphé de cette fierté à laquelle tu te croyais tenue envers le riche héritier.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? demanda Alexandre.

— Je te l'apprendrai demain, répondit Paula; maintenant, allons trouver ma mère; mon bonheur n'est silencieux qu'après de toi; ici il faut que j'en parle.

— Marie ! s'écria le comte en ouvrant la porte, tu avais bien deviné.

— Quoi ! quoi ! s'écria-t-elle; qu'est-il arrivé à Paula ?

— Elle s'est fiancée à Alexandre !... reprit gravement le comte, entraînant après lui sa fille et son neveu.

Marie joignit les mains et contempla avec une muette gratitude les deux jeunes gens radieux. Elle n'avait donc plus à craindre que Paula ne fût victime à son tour; elle balbutia tout bas une ardente prière d'actions de grâces, et elle fondit en larmes en serrant Paula sur son cœur oppressé.

Kielsky s'approcha, tendit la main à cette dernière et lui adressa quelques mots de félicitation; ces fiançailles l'affectaient peu, car son entretien avec Marie avait singulièrement terni à ses yeux l'éclat dont Paula lui paraissait environnée auparavant.

Kielsky ne passa plus que quelques jours au château, malgré les instances du comte pour le retenir. Rien ne l'y

Vienne, 10 avril.

Des nouvelles de Trebigne, du 8 avril, portent que les insurgés de Schuma et de Popovo, profitant de l'amnistie, sont retournés dans leurs foyers.

Raguse, 10 avril.

On annonce que les habitants de Cronschovize et de Sulterina veulent se soumettre aux Turcs et chasser Luca Vucalovich, qui, assure-t-on, serait blessé et aurait été obligé de se réfugier sur le territoire autrichien.

Revue des Journaux.

La lettre pastorale de Monseigneur de Toulouse, à l'occasion du Jubilé annoncé pour le 16 mai prochain, a mis la presse en émoi. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans les journaux de Paris :

Le Constitutionnel espère que Mgr l'archevêque de Toulouse, éclairé par le mouvement général de l'opinion publique, ne persistera pas dans le projet annoncé par sa lettre pastorale :

« S'il en était autrement, ajoute M. Paulin Limayrac, ce serait une grande faute. Hier, ce n'était peut-être qu'un malheureux anachronisme, maintenant ce serait un déplorable scandale dont la religion aurait surtout à gémir. »

— M. de Beaufort, écrivain du Pays, s'attache à réfuter les considérations que publiait, hier, dans l'Union, M. Laurentie, en vue de justifier la lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse :

« Où irions-nous, si tous les partis qui ont divisé la France et ensanglanté ses annales relevaient les dates funèbres de leurs victoires pour en faire un anniversaire d'actions de grâces et de réjouissance publique ? »

— Le Journal des Débats s'exprime ainsi, sur le même sujet, par l'organe de M. Allouy :

« S'il faut fêter la journée du 16 mai 1562 à Toulouse, il n'y a pas de raison pour ne pas fêter la journée du 24 août 1572 à Paris. En vérité, nous ne savons pas où l'on s'arrêterait avec une pareille doctrine »

Le Monde entreprend la défense de Mgr l'archevêque de Toulouse :

« La vérité, écrit M. Chantrel, est que le Jubilé séculaire de Toulouse n'a pas été institué pour rem-

enchainait plus : Paula était perdue pour lui; — Marie restait fidèle à Schlettendorf, et le Polonais ne voulait pas arracher par la violence une marque de faveur. Quand il fut parti, Marie respira plus librement; elle espérait qu'il avait pris congé d'elle pour toujours.

V

Trois fois les marronniers de Schlettendorf avaient fleuri; les jours naissaient et mouraient tour à tour, apportant chacun ses joies et ses peines, et Kielsky ne revenait point; aussi le souvenir de son apparition subite ne tourmentait-il plus Marie que comme celui d'un songe pénible auquel nous avons échappé par un heureux réveil. Souvent encore, il est vrai, ses larmes coulaient la nuit; mais ce n'étaient point les larmes amères du désespoir de la crainte d'une nouvelle faute ou d'un malheur prochain, c'étaient celles du regret d'avoir perdu le paradis du cœur, le sanctuaire de l'amour. Et le soleil levant répandait ses rayons d'or non-seulement dans la chambre solitaire de la comtesse, mais encore dans son âme affligée, il séchait les larmes sur ses joues et ramenait un sourire sur ses lèvres. Les pleurs sont faits pour la nuit obscure et silencieuse; le jour, avec son éclat et son bruit, ne les comprend pas; il impose à l'homme mille devoirs, et Marie remplissait les siens avec un zèle d'autant plus scrupuleux qu'elle se répétait sans cesse :

Je ne mérite pas tout l'amour dont mon mari me croit digne.

G. RAIMOND.

(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 12 avril 1862.

N° 6.

FAUTE DE CONFIANCE (*)

IV

(Suite.)

Enfin ils furent arrachés à leur rêverie par le toussotement du vieux Kirn, qui s'approcha pour s'informer de l'état du baron.

— La nuit vient, ajouta-t-il; l'humidité pourrait vous être nuisible, et si vous vous en sentez la force, je vous conseillerais de regagner le château.

— Je vous remercie de votre sollicitude, mon cher Kirn, je me trouve parfaitement bien, et nous allons remonter à cheval.

Aussitôt dit, aussitôt fait, Kirn les conduisit par un chemin de traverse jusqu'à la lisière du bois; puis il prit congé d'eux.

Les étoiles brillaient d'un doux éclat et semblaient sauler de leurs rayons ces deux êtres dont la félicité n'avait qu'elles pour témoins. Un calme profond régnait dans la

(*) La reproduction est interdite.

cier Dieu d'un massacre, mais bien pour le remercier d'avoir délivré Toulouse du joug des protestants, d'avoir sauvé cette ville d'une destruction complète et de l'avoir conservée au roi, c'est-à-dire à la France, à une époque où les calvinistes étaient en révolte ouverte contre le gouvernement, livraient Le Havre aux Anglais et promettaient de leur livrer Dieppe. — La vérité est que le Jubilé séculaire a principalement pour but de remercier Dieu de la protection visible accordée aux catholiques et aux sujets fidèles, et d'un miracle dont fut alors témoin toute la population toulousaine. — La vérité est enfin que s'il y a eu dans les campagnes de regrettables massacres commis par les paysans exaspérés de tout ce qu'ils avaient souffert de la part des protestants, ce ne sont pas du tout ces massacres qu'on prétend célébrer par le Jubilé séculaire. Telle est la vérité; mais si l'on s'en contentait, il n'y aurait pas moyen de soulever les passions.

— M. Neffzer, directeur du *Temps*, partage l'indignation que le mandement de l'archevêque de Toulouse inspire au *Siccle* et à l'*Opinion nationale*; mais il ne s'associe pas à l'invitation qu'ils adressent au gouvernement de traduire l'auteur de ce mandement devant le conseil d'Etat. Le gouvernement est seul juge des mesures qu'il doit prendre en pareil cas.

« Il a des moyens d'information que ne possèdent pas les journaux; et s'il avait des raisons concluantes de croire que l'opinion suffira pour faire justice du mandement, nous pensons qu'il ferait bien de s'abstenir. »

Paris, jeudi 10 avril.

On lit dans le *Moniteur*:

« La célébration du jubilé, prescrite par l'Archevêque de Toulouse, est une commémoration d'un douloureux et sanglant épisode de nos anciennes discordes religieuses. La législation actuelle et le concordat relatif à l'exercice extérieur du culte catholique, tout fait un devoir au gouvernement d'interdire une cérémonie pouvant exciter des divisions et des haines, et troubler la paix publique. Sans déroger en rien à l'usage presque immémorial qui a consacré la procession dite des Corps-Saints, le gouvernement a décidé d'interdire toutes les processions ou cérémonies extérieures relatives à la célébration du Jubilé mentionnées dans le mandement de l'Archevêque. »

« Cette décision était attendue, dit le *Constitutionnel*; elle était commandée par une nécessité d'ordre public aussi bien que par l'intérêt véritable de la religion. — Elle coupe court à toute polémique. »

On lit dans le *Temps*:

Nous avons reconnu que le mandement de M. l'archevêque de Toulouse pouvait devenir dangereux pour la tranquillité publique; et nous avons explicitement reconnu que le gouvernement avait le droit d'intervenir s'il jugeait que l'ordre fût menacé. C'est cette dernière restriction qui déplaît au *Siccle*. Il ne veut pas que le gouvernement reste juge de l'opportunité d'une intervention; il lui refuse la liberté d'agir ou de ne pas agir; il le somme de sévir, de sévir en tout cas, à tout prix, qu'il y ait intérêt ou non à le faire. Le devoir de l'autorité, à entendre ce journal, serait de réprimer toujours, partout, dès que la loi le permet, sitôt que l'occasion s'en offre. Quant au rôle de la presse, il consiste à pousser le gouvernement dans cette voie d'universelle répression, à lui dénoncer les délits à mesure qu'ils se produisent, à le stimuler toutes les fois que son zèle n'est pas suffisamment éveillé.

En discutant nos conclusions, le *Siccle* s'est bien gardé d'avoir égard aux considérations qui nous les ont dictées. Nous avons pensé, nous pensons encore, que si le gouvernement doit intervenir toutes les fois que l'ordre public est menacé, il doit se garder de le faire lorsqu'il n'y a que les idées en jeu. Il ne nous déplaisait pas, nous l'avouons, de voir l'intolérance d'un archevêque aux prises avec l'esprit moderne. Nous nous promettons de cette lutte des résultats que n'atteignent pas toujours des décrets officiels, et c'est parce que l'intervention du pouvoir risque parfois de déplacer les questions, que nous nous étions abstenus d'invoquer ses rigueurs.

L'*Opinion nationale* et le *Siccle* ont une fois de plus, dans cette circonstance, obéi à l'inspiration de ce faux libéralisme qui s'imagina pouvoir faire de la liberté avec de l'autorité. Nous avons, quant à nous, trop de foi dans les idées, dans le grand jour, dans la libre discussion, pour ne pas être jaloux de l'action gouvernementale partout où un intérêt évident ne l'appelle point. Le *Siccle* peut se railler de ce qu'il appelle notre amour platonique de la liberté; c'est un sentiment, à tout prendre, qui vaut bien sa passion très-peu platonique pour les actes de répression.

ED. SCHERER.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 1^{er} mars 1862, M. Conté, instituteur communal à Aujols, a été appelé au poste de Camboulit, en remplacement de M. Besombes, démissionnaire.

L'administration a adressé des éloges et a accordé une gratification de 5 fr. au sieur Delbos (Antoine), de Valrouffé, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve lors de l'incendie qui a éclaté dans cette localité, le 18 mars 1862.

Un décret impérial, en date du 9 avril courant, a nommé M. Charié (Henri-Louis), commis principal à l'administration centrale des finances, payeur du département du Lot, en remplacement de M. Dathy qui, nous assure-t-on, est appelé dans le département de l'Orne.

M. Poisson qui était nommé receveur général à Amiens, serait appelé à une recette générale encore plus importante: celle du département de la Manche.

On nous signale un acte de probité d'un de nos concitoyens, que nous nous empressons de porter à la connaissance du public:

Dans la journée de dimanche dernier, il fut perdu un porte-monnaie contenant une somme de 110 francs en pièces d'or. Le sieur Loubières, dit *Pardemain*, boucher, rue de la Préfecture, ayant trouvé ce porte-monnaie, s'empressa, dès qu'il apprit le nom et la demeure du propriétaire, de le lui faire rapporter par sa femme. — Ce fait honore d'autant plus cette honnête famille, que, cet hiver, le sieur Loubières a été lui-même victime de deux vols.

Nous rappelons à nos lecteurs que demain au soir, au Théâtre, les frères Cassuli donneront leur deuxième représentation. Le programme de cette soirée est des plus attrayants et tout fait pour tenter le public cadurcien. La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, représentée en neuf tableaux vivants. C'est assez dire; la salle sera comble.

On nous écrit de Montcuq:

Dans votre numéro du 24 mars, vous avez rendu compte d'un triste accident arrivé dans notre ville, le 21 du même mois. Nous avons le regret de vous annoncer aujourd'hui que les craintes qu'inspirait le déplorable état de M. Soulaucrop n'étaient que trop fondées. Cet homme, jeune encore et entouré d'affections, vient de mourir après onze jours de cruelles souffrances. Il a abandonné cette vie qui s'ouvrait à peine pour lui pleine de joies et d'espérances avec ce calme, cette admirable résignation que peuvent seuls donner les secours de la religion.

La population entière de Montcuq et de Rouillac assistait aux funérailles de M. Soulaucrop. Au milieu de l'immense cortège, on remarquait M. le Maire à la tête du conseil municipal, la gendarmerie et beaucoup de fonctionnaires. Cette mort si prompte et si cruelle a produit une bien triste impression dans notre ville. Les regrets sont unanimes.

Aux termes des instructions ministérielles publiées en exécution de l'article 30 de la loi du 21 mars 1832, les militaires et les jeunes soldats de la réserve sont soumis à des revues périodiques ayant pour objet de constater leur présence et de contrôler les mutations qui les concernent (circulaires des 15 avril 1857, 10 janvier et 12 avril 1861).

En conséquence, M. le maréchal ministre de la guerre a, par une décision du 31 mars, prescrit qu'en 1862 la revue aurait lieu, comme les années précédentes, au chef-lieu de chaque canton, le jour où opérera le conseil de révision appelé à former le contingent de la classe 1861 et à l'heure qui aura été préalablement arrêtée, de concert avec le préfet, par le général de brigade commandant le département. Cette revue sera passée, autant que possible, avant la réunion du conseil.

Il conviendra de se conformer, pour la convocation des hommes, ainsi que pour les feuilles d'appel et les rapports qui devront être établis, aux dispositions contenues dans l'instruction précitée du 15 avril 1857.

Les jeunes soldats de la deuxième portion de la classe de 1859 ne seront pas, cette fois, convoqués pour la revue d'appel, en raison du

peu de temps qui s'est écoulé depuis la seconde période de deux mois qu'ils ont passé, en janvier et février de cette année, dans les dépôts d'instruction.

Les militaires libérables pendant l'année 1862 seront également dispensés d'assister à la revue.

Quant aux jeunes soldats de la deuxième portion de la classe de 1860, ils seront convoqués comme les autres hommes de la réserve, et ils devront se présenter revêtus des effets qu'ils auront emportés en rentrant dans leurs foyers. Le général de brigade, ou, à son défaut, l'officier supérieur désigné pour le suppléer, s'assurera que ces jeunes gens se sont conformés aux recommandations qui leur ont été faites pour la conservation et l'entretien desdits effets. Il leur rappellera qu'en cas de négligence ou de perte ils s'exposeraient à des peines disciplinaires lors de leur appel subséquent dans les dépôts d'instruction, et pourraient, en outre, y être retenus au-delà du temps fixé pour leur classe (circulaire du 23 janvier 1862).

L'état dans lequel les effets confiés aux jeunes soldats auront été trouvés fera l'objet d'une mention spéciale dans le rapport qui doit être transmis au ministre de la guerre, aussitôt après la revue par le général commandant la division. (*Moniteur de l'Armée*).

Quelques réclamations, dit le *Constitutionnel*, s'étant élevées parmi les ouvriers civils, au sujet de la concurrence qui leur serait faite par des ouvriers militaires appartenant aux compagnies hors rang des dépôts de quelques corps, l'autorité militaire supérieure vient de rappeler aux chefs qui les commandent les dispositions et prescriptions de la décision ministérielle du 14 décembre 1830, insérée au Journal militaire officiel, portant ce qui suit:

« Les maîtres ouvriers des corps ne peuvent être admis, soit individuellement, soit réunis en associations, à soumissionner des fournitures mises en adjudication, et il leur est interdit d'entreprendre des confections ou fournitures étrangères au service particulier du régiment auquel chacun d'eux appartient »

Cet avis se termine par la recommandation expresse faite à MM. les chefs de corps de veiller à ce que les dispositions qui précèdent soient rigoureusement observées.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES POSTES.

Avis.

Le public est prévenu que les correspondances originaires de Paris ou passant par Paris à destination de Mayence, de Darmstadt, de Wiesbaden, de Francfort-sur-le-Mein et de Hombourg, seront désormais expédiées, savoir:

1^o Au moyen du service direct de Paris à Francfort, par Jeumont, Liège et Cologne, (départ de Paris à 5 heures du soir; arrivée à Mayence le lendemain à 10 heures du matin, et à Francfort à midi);

2^o Au moyen du service direct de Paris à Francfort, par Forbach et Saarbruck (départ de Paris à 8 heures 30 minutes du soir; arrivée à Mayence le lendemain à 1 heure 50 minutes du soir, et à Francfort à 3 heures 55 minutes du soir).

Le premier envoi comprendra, savoir:

1^o Toutes les correspondances (moins les lettres renfermant des valeurs déclarées et les échantillons de marchandises) pour Mayence, Darmstadt, Wiesbaden, Francfort-sur-le-Mein et Hombourg, qui arriveront à Paris par les courriers du matin ou qui parviendront à l'hôtel des Postes, rue Jean-Jacques Rousseau, avant 3 heures 45 minutes du soir;

2^o Les correspondances de même nature qui seront déposées au bureau supplémentaire de la gare de chemin de fer du Nord, place Roubaix, jusqu'à 4 heures 38 minutes du soir.

Le second envoi comprendra les lettres chargées contenant des valeurs déclarées et les échantillons de marchandises pour Mayence, Darmstadt, Wiesbaden, Francfort-sur-le-Mein et Hombourg, ainsi que les lettres ordinaires et les lettres chargées sans déclaration de valeurs qui parviendront à l'hôtel des Postes de 3 heures 45 minutes à 6 heures du soir.

Paris, le 2 avril 1862.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une brochure pleine d'actualité: *Foi et Raison*, courte apologie du catholicisme au point de vue de l'accord de la raison et de la foi, par M. C. Biermann, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées. 25 archevêques ou évêques (et dans ce nombre Monseigneur de Cahors) ont déjà ap-

prouvé cet intéressant opusculé. On le trouve, à Cahors, à la librairie universelle de J.-U. Calmette, au prix de 1 fr. 25. — Pour le recevoir franco par la poste, ajouter 15 c.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 avril 1862.

22 Versements dont 10 nouveaux... 3,691 f. »
7 Remboursements dont 2 pour solde. 1,902 98

TAXE DU PAIN. — 10 avril 1862.

1^{re} qualité 42 c., 2^e qualité 38 c., 3^e qualité 35 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie, 1^{er} 15^c.

Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

Haute-Garonne. — On vient de mettre en place trois des statues qui doivent décorer le portail de l'église de Notre-Dame de la Dalbade. L'enfant Jésus est dû au ciseau de M. Ponsin, élève de notre école des Beaux-Arts; les statues de saint Germier, évêque de Toulouse, patron secondaire de cette église, et de saint Eloi, évêque, qui est plus particulièrement honoré dans cette paroisse, sont l'œuvre de l'habile ciseau de M. Azibert, aussi ancien élève de notre école des Beaux-Arts. Il resté encore à exécuter cinq statues pour le complément de l'ornementation du portail de cette église; ce sont celles de saint Sébastien, de saint Jean-Baptiste, de la sainte Vierge, de sainte Catherine et de sainte Barbe.

Le 15 avril prochain, à une heure après midi, il sera procédé, en l'hôtel de la Préfecture, à Toulouse, par le Préfet ou son délégué, en conseil de préfecture, et en présence du directeur des prisons du département, à l'adjudication de l'entreprise des fournitures nécessaires au service des maisons d'arrêt, de justice et de correction, et aux dépôts de sûreté du département, pour trois, six ou neuf années, qui commenceront le 1^{er} mai 1862, avec faculté de résiliation à l'expiration de chaque période triennale.

(Journal de Toulouse).

Paris.

11 avril.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont honoré hier de leur visite l'Observatoire impérial de Paris. Leurs Majestés se sont fait rendre compte, dans le plus grand détail, des perfectionnements introduits dans les instruments et des divers travaux qui assurent à l'Observatoire un rang éminent dans la science.

Par une dépêche télégraphique de Douai, on apprend que M. Mirès, ayant interrompu avec violence le réquisitoire de M. le procureur-général Pinard, a été expulsé de l'audience par ordre de la cour. Une grande agitation a suivi cet incident. Toutefois l'audience a été continuée. — Les répliques ont lieu. L'arrêt ne sera rendu, dit-on, que lundi ou mardi.

M. Ganesco, rédacteur en chef du *Courrier du dimanche*, a été mis en liberté, par suite d'une ordonnance de non lieu.

Le roi et la reine de Hollande sont attendus à Paris, LL. MM. passeront une semaine aux Tuileries et une autre au palais de Fontainebleau, où de grandes fêtes seront données. Pendant le séjour du roi des Pays-Bas l'Empereur passera, sur l'hippodrome du Bois de Boulogne, une revue des troupes de la garnison de Paris.

La nouvelle de la grossesse de Madame la comtesse de Chambord, annoncée dernièrement, est démentie par plusieurs journaux ou correspondances d'Allemagne.

On annonce l'envoi à Rome de plusieurs régiments qui remplaceront ceux dont l'époque de retour est arrivée. Un corps spécial serait chargé de la défense des frontières.

L'ambassade extraordinaire de l'empereur du Japon est arrivée le 7 du courant à Paris, et a été installée dans les appartements de l'hôtel du Louvre. Dès le matin, le pavillon japonais, blanc et rouge, a été arboré sur le balcon de la légation. Cette ambassade est toujours l'objet de la curiosité de la foule qui se presse en grand nombre place du Palais-Royal pour tâcher de voir ces dignitaires de l'extrême Orient dont la physionomie est si curieuse. Aussi deux sergents de ville sont-ils continuellement de service avec un gardien de

l'hôtel pour écarter les importuns de la porte qui sert à LL. EE. Celles-ci seront présentées à leurs Majestés au palais des Tuileries, dans une audience solennelle qui aura lieu dimanche prochain, avec la plus grande pompe. Les Japonais doivent visiter prochainement M. le ministre des affaires étrangères et MM. les préfets de la Seine et de police.

— Je ne sais dit la correspondance du *Journal de Toulouse* quelle opinion les ambassadeurs japonais ont de nous, mais je serais bien en peine de vous dire la mienne sur leur compte, car en fait d'ambassadeurs japonais, je n'ai vu encore que de longues robes semblables à celles que portent les Arabes ou les Chinois et d'immenses chapeaux-parasols qui représentent très exactement un champignon phénoménal.

J'ai remarqué que certains chapeaux étaient blancs, tandis que d'autres sont noirs et il se peut que ce soit là le signe d'une distinction enviable au Japon; mais ne me demandez point si leurs Excellences sont blondes ou brunes, barbues ou imberbes, si elles ont le nez aquilin ou si elles sont camardes, je ne sais parler que de ce que j'ai vu et je n'ai vu que des chapeaux qui doivent être précieux en cas de pluie, aussi bien qu'en plein soleil.

On me rapporte que les ambassadeurs ne sont pas précisément très rassurés sur le sort que nous leur réservons, et il paraît qu'à Marseille ils ont jeté de hauts cris quand ils ont vu fermer les portières de leurs wagons. Le séjour de Lyon doit leur avoir inspiré déjà des idées un peu moins noires et j'aime à croire qu'ils seront bientôt édifiés sur notre aversion pour l'antropophagie. C'est égal! quand on a pris le coche et la patache à Miako, Bako, ou à Isonouaki et qu'on se trouve ensuite en présence d'un vapeur ou d'une locomotive, je m'explique qu'on ait peur et j'estime que LL. EE. ont fait preuve de courage en ne revenant point sur leurs pas.

Le Japon est un grand empire, situé en face de la côte de Corée, en Chine; sa superficie est de 700,000^k. carrés environ et sa population de 30 à 40 millions d'habitants, qui se livrent surtout à l'agriculture. Les hauteurs inaccessibles restent seules incultes.

Un édit, publié en 1637, condamne à la peine de mort tout Japonais qui quitte son pays pour aller voyager à l'étranger; mais il faut espérer pour nos hôtes que cet édit est tombé en désuétude.

Le gouvernement du Japon est une monarchie héréditaire et absolue. Le pouvoir suprême était autrefois tout entier aux mains d'un empereur ecclésiastique nommé Mikado; mais en 1583, survint un soldat heureux, qui usurpa le pouvoir exécutif et se fit appeler l'empereur Sjangum. Lui seul confère les honneurs et les dignités à sa noblesse, car il a sa noblesse. En 1854, le Japon a consenti à ouvrir deux ports au monde civilisé.

— Des nouvelles de Douai du 9, annoncent que M. le procureur-général a pris la parole et a conclu dans l'affaire de M. Mirès qu'une nouvelle expertise était inutile. « Si, messieurs, ajoute-t-il, après avoir entendu le ministère public; le doute existe encore dans vos esprits, il faut accorder la contre-expertise, car la condamnation avec doute serait un remords. Jamais nous ne proposerons pareille chose: mais nous croyons que le doute n'est pas possible; les faits du procès sont trop précis. Vous nous direz si nous nous sommes trompés »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Turin, 9 avril.

Le *Diritto* annonce que Garibaldi est arrivé à Pavie, où il a reçu un accueil enthousiaste.

Les journaux annoncent que le vicaire capitulaire de Bologne a été arrêté.

Rome, 7 avril.

Dans le consistoire tenu ce matin, le Pape a nommé seize évêques, parmi lesquels sont les prélats qui doivent occuper les sièges vacants en France. Le Pape a ensuite demandé l'avis des cardinaux sur la canonisation des martyrs du Japon.

Les feuilles de Vienne donnent les nouvelles les plus rassurantes sur la santé du Saint-Père. Le 28 mars, Sa Sainteté a assisté au sermon à l'église de Saint-Pierre, et participé à pied à la longue procession des saintes reliques.

On écrit de Crémone, le 5 avril, à l'Italie:

« Le général Garibaldi a fait ce matin son entrée dans cette ville. La légion de la garde nationale, les

corporations des émigrés et des carabiniers, ainsi qu'une population immense, s'étaient portées à sa rencontre.

» Le général est entré par la porte Ognissanti; ça été un spectacle émouvant. Bon nombre de soldats napolitains lui ont barré le chemin, se sont prosternés, l'appelant le libérateur, le sauveur de Naples. Ne voulant pas laisser tirer sa voiture par les chevaux, ils ont tenté de les déceler. Mais Garibaldi s'y est énergiquement opposé et il a pu poursuivre lentement sa route sous une pluie de fleurs. Un très grand nombre de voitures suivait celle du général; on a remarqué que trois de ces voitures étaient remplies d'officiers de l'armée régulière et que le général Steffanelli commandant de la division, était dans une autre en habit noir, et ayant à ses côtés son aide de camp en uniforme.

» A l'arrivée du cortège devant le palais Treccbi, le général Steffanelli s'est empressé de s'approcher de la voiture de Garibaldi pour lui ouvrir la portière, ce qu'il a fait avec une émotion qui a été partagée par le héros et par le peuple qui applaudissait.

» Les acclamations générales n'ont pas tardé à appeler Garibaldi qui s'est présenté à une fenêtre du palais Treccbi, d'où il a prononcé les paroles suivantes:

« J'avais un grand désir de saluer la brave population de Crémone. Je me sens, en vérité, heureux de me trouver au milieu de vous. Crémone m'a montré dans une foule de circonstances, une affection particulière et a multiplié ses témoignages d'un grand amour pour la cause de l'Italie. Crémone a donné à la patrie un grand nombre de ses fils qui honorent l'armée, elle en a donné un nombre plus considérable au corps des volontaires: les uns et les autres se sont montrés de vaillants soldats.

» Crémone a été la première des villes italiennes à se distinguer par des offrandes destinées à l'achat du million de fusils qui ont servi à l'expédition de la Sicile et de Naples.

» Honneur à Crémone!

» Le grand nombre de fils qu'elle compte dans l'armée témoigne de ce que Crémone peut faire pour l'Italie. Elle prouvera, quand il en sera temps, de ce qu'elle est capable de faire pour la patrie.

» (Cris de: Oui!... oui!... oui!...)

» J'espère que ce moment n'est pas éloigné.

» Il est vrai que nous avons déjà fait quelque chose pour la liberté de la patrie; mais nous ne devons pas oublier que nous avons des frères qui sont encore esclaves et qu'à nous incombe le devoir de les délivrer. Dans l'accomplissement de ce devoir, Crémone ne sera certainement pas la dernière parmi les villes italiennes. (Oui! oui! oui! Rome!)

» Pour remplir notre saint devoir envers Rome et Venise, et pour le remplir promptement... (Plusieurs voix: Oui, nous voulons le remplir promptement!) eh bien! pour le remplir promptement, nous devons nous exercer aux armes. Vous avez déjà vous, Crémonnais, repoussé les ennemis de l'Italie la baïonnette dans les reins, il ne vous reste maintenant qu'à vous rendre habiles au tir à la cible. Lorsque chaque Italien saura bien se servir d'une carabine, la question de la Vénétie sera, croyez-moi, promptement résolue.

» Je n'ai plus maintenant, braves Crémonnais, qu'à vous remercier avec toute l'effusion du cœur de l'accueil sympathique que vous me faites. »

TURQUIE.

Constantinople, 8 avril.

La Porte a déclaré qu'elle prendra seulement en Angleterre les 250 millions primitivement demandés. L'arriéré des troupes est payé.

Le consul anglais de Belgrade a protesté contre la création de la garde nationale; le prince a répondu que c'était une mesure constitutionnelle et économique; qu'il congédierait 45,000 soldats. Le différend continue.

Les Monténégrins ont battu le corps d'Albanais d'Omer-Pacha. Ils ont fait 300 prisonniers. Cette nouvelle est positive.

GRÈCE.

Athènes, 8 avril.

L'opinion publique est opposée au bombardement de Nauplie. Une transaction est probable. Les chefs de la révolte seraient exilés. Le ministère serait modifié.

Le gouvernement a publié un décret d'amnistie dont sont exceptés dix-neuf chefs insurgés.

Des bâtiments de guerre anglais et français sont devant Nauplie pour protéger au besoin les consuls de leurs nations. On s'attend à un résultat définitif prochain.

On dit que le ministre de France a fait des représentations au roi Othon, qui ne serait pas éloigné de faire un voyage et de confier les rênes du gouvernement à la reine Amélie.

BRÉSIL. — PLATA.

On écrit de Rio-de-Janeiro:

La fièvre jaune et le choléra exercent de cruels ravages dans les provinces du nord du Brésil. Un autre fléau non moins terrible est la multitude des crimes contre les personnes et la propriété.

La répression des méfaits est chose si insolite que

tous les ouvriers du chemin de fer de Pernambuco se sont mis en grève et que le service a été interrompu, parce qu'un mécanicien avait été emprisonné pour avoir tué par imprudence une femme qui traversait la voie.

L'exposition de l'industrie, dont on a fait beaucoup de bruit, est malheureusement caractérisée par l'absence de machines agricoles, dans un pays où les champs sont toute la richesse et qui de longtemps n'aura pas de manufactures.

On se plaint beaucoup de l'administration des postes de Rio-Janeiro qui égare ou fourvoie un grand nombre de lettres.

Un violent coup de vent a causé la perte de deux navires mouillés hors de la Barre de Rio-Grande du sud, le trois-mâts brésilien *Graça* et le brick anglais *Arcadian*. On a sauvé une partie des passagers et des équipages.

L'astronome français, M. Liais, a mesuré dans la province de Minas Geraes, la hauteur de l'Itacolemy, au-dessus du niveau de la mer, qu'il a trouvé être de 4,756 mètres.

Les nouvelles de Buenos-Ayres sont du 12 février et celles de Montevideo du 14. La guerre civile de la république argentine paraît terminée. Les provinces se préparent à la réorganisation du pays. Les troupes rentrent à Buenos-Ayres où l'état de siège a été levé. Le gouverneur Mitre a été autorisé à accepter le pouvoir national. Un congrès constituant va être convoqué à Buenos-Ayres qui redeviendra ainsi, au moins provisoirement, la capitale de la république. On assure qu'Urquiza a licencié l'armée d'Entre-Rios, disant que puisque Buenos-Ayres s'était déclarée en paix avec la province, il n'y avait plus de nécessité de maintenir l'armement. Néanmoins cette conduite pacifique d'Urquiza et sa promesse formelle de ne pas inquiéter la province de Corrientes, n'ont pas suffi à satisfaire les exaltés de Buenos-Ayres qui insistent que le congrès ne devra pas ratifier l'accord établi entre Mitre et Urquiza, mais voter l'exil du chef de l'Entre-Rios.

On a commencé la construction d'un chemin de fer de Buenos-Ayres à San-Fernando et l'on commencera bientôt les travaux d'une autre voie ferrée allant à la Boca et à Barracas.

La république orientale de l'Uruguay est en paix. La session législative a été ouverte au sénat le 10, et à la chambre des députés le 11.

Le journal le *Pueblo* a été condamné à 300 piastres d'amende pour abus de la liberté de la presse.

Le *Semanario*, unique journal du Paraguay, dont la publication est éventuelle, nie que le gouvernement du général Lopez ait fermé les portes de la république aux émigrés argentins. (Havas.)

CHINE.

On écrit de St-Petersbourg:

« On assure que le prince Khong est décidé à envoyer un grand nombre d'enfants des plus grandes familles et même ses propres enfants faire leurs études en Europe; cependant lorsqu'on s'est mis à délibérer sur l'éducation à donner au jeune Bogdyhan destiné un jour à gouverner l'Empire, un savant recommanda pour cela un ouvrage écrit il y a 4 siècles, et le conseil des savants chinois a résolu de publier un livre sur le modèle de l'ouvrage recommandé. On espérait après tant de défaites que les Européens ont fait subir à ce pays, que le gouvernement chinois finirait par comprendre la politique occidentale, mais en lisant dans les journaux de Pékin le compte-rendu de l'enquête judiciaire faite contre un prince de Mongolie, accusé du crime de nécromancie, il est évident que le gouvernement chinois croit toujours que les Anglais et les Français sont inspirés et secondés par Satan.

La misère désole la population de Pékin. Les assignats qui ont été mis en circulation par le gouvernement, ont ruiné le crédit public à ce point, que les maisons de prêt sur gages qui étaient de tous temps l'unique soutien de la classe pauvre, ont refusé de donner de l'argent. Le gouvernement agit comme de coutume, d'une manière despotique, et il vient de faire jeter dans les cachots une foule de commerçants. Les brigands désolent les grandes routes non-seulement des provinces éloignées mais encore des environs de Pékin et la capitale elle-même. Les bandes de voleurs et d'assassins pénètrent dans les maisons et emportent tout ce qu'ils trouvent. Un parent de la famille impériale a été tout dernièrement victime des violences les plus révoltantes. Les autres provinces sont également infestées et désolées par les bandes de brigands; partout on souffre de la rareté de monnaie. Dans la province Sy-Ichouan, le gouvernement s'est emparé des magasins de blé appartenant aux sociétés agricoles.

Mais tous ces maux ne peuvent se comparer à la terreur qu'inspirent aux habitants les nombreuses bandes d'insurgés. Dans les journaux officiels il n'y a point de mention de nouvelles victoires remportées sur les insurgés par les troupes de Bogoykan. Les commandants en chef des troupes impériales Schenbao et Sin-Wan, loin d'avancer et de réduire les insurgés, les ont laissés s'étendre et occuper la province Sehan-Donne, voisine de Pékin.

Il est permis de dire sans exagération que le moment où le sort de ce grand empire sera résolu approche de plus en plus. En ce moment, il n'y a pas une seule province qui, depuis dix ans, ait conservé une complète tranquillité. (Havas.)

Pour extrait: A. LAYTOU.

Variétés.

SÉNAT. — Séance du Jeudi 27 juin 1864.

RAPPORT fait par M. Bonjean, au nom de la 2^e Commission, chargée d'examiner diverses pétitions demandant que des mesures soient prises pour la conservation des oiseaux, qui détruisent les insectes nuisibles à l'agriculture.

(Suite). Voir les nos 84, 89, 90, 91.

III. Ces auxiliaires indispensables, ces amis et ces alliés fidèles, l'homme reconnaissant les aura sans doute pris sous sa protection spéciale; il se sera appliqué à détruire les espèces ennemies qui leur font la guerre, l'oiseau de

proie, qui les saisit au vol, la couleuvre qui se glisse dans le nid pour y dévorer la couvée et souvent la mère avec les petits... Non, comme s'il voulait justifier, une fois de plus, cette apostrophe du fabuliste:

... trouve bon qu'avec franchise,
En mourant, au moins je te dise,
Que le symbole des ingrats
Ce n'est point le serpent, c'est l'homme...

c'est l'homme qui, par un étrange aveuglement, se montre le plus terrible ennemi de ces douces et utiles créatures. Plus cruel que le milan et l'épervier, qui tuent pour se nourrir lui tue pour le seul plaisir de détruire.

Le fusil n'est pas assez meurtrier; on le réserve d'ailleurs pour un plus noble gibier. C'est avec une multitude d'engins, filets, glaux, collets, raquettes, sauterelles, etc., qu'il poursuit, avec une rage aveugle, ces amis aussi charmants qu'indispensables que la bonté de la Providence lui avait accordés.

Je vous épargnerai, Musseurs, la description de ces chasses barbares. Il en est qui soulèvent le cœur de dégoût et d'horreur; la raquette ou sauterelle, par exemple, où la victime, ses pauvres petits os brisés par le piège, expire d'épuisement et de souffrance, après plusieurs heures d'agonie.

Mais ce qui peut vous être dit, c'est la désastreuse quantité d'oiseaux utiles qui, chaque année, sont ainsi voués à la mort, dans toute la France et principalement dans l'est et le midi.

Dès que le retour du printemps ramène dans nos contrées, par les bords de la Méditerranée, ces alliés fidèles que nos hivers ont forcés à l'émigration, voici l'accueil qui leur est fait, depuis le Var jusqu'aux Pyrénées-Orientales. Aux environs de Marseille et de Toulon et des autres villes ou villages de la côte, toutes les hauteurs sont garnies d'engins de chasse; et, au témoignage d'un homme digne de foi qui a étudié spécialement le sujet, M Sacc, pendant les quelques mois que dure la chasse, chaque chasseur détruit de 100 à 200 becs-fins, par jour. La pétition du comice de Toulon n'exagère rien, quand elle affirme que c'est par myriades que ces oiseaux sont détruits au passage, au grand dommage de nos départements du centre et du nord, où ils n'arrivent plus qu'en nombre insuffisant pour remplir leur mission providentielle.

Dans l'est et notamment dans l'ancienne Lorraine, des faits analogues se reproduisent, ainsi que l'atteste la pétition de la Société d'acclimation de Nancy.

Et pourquoi cette boucherie, comme l'appelle le comice de Toulon? Invoquera-t-on le droit pour l'homme de se nourrir des animaux? Mais ce n'est pas sérieusement qu'on voudrait légitimer ainsi la destruction de ces petits êtres dont chacun fait à peine une bouchée. Est-ce aussi une nourriture que ces oiseaux-mouches de l'ancien monde, le troglodyte et le roitelet, qui ne sont qu'une bouffée de plumes? — non, ce n'est pas alimentation, c'est gourmandise brutale qu'il faudrait dire.

Et cependant, si on calcule, même au plus bas, combien de sacs de blé, de tonneaux de vin et d'huile représente une de ces brochettes de victimes dont il est d'usage de parer la table, en certains pays, on demeurera convaincu que Lucullus, dans toute sa gloire, ne fit jamais repas si coûteux; et que, pour trouver exemple d'un tel luxe, il faudrait remonter à la fameuse perle de Cléopâtre.

Au surplus, cette misérable excuse de la sensualité satisfaite ne saurait même être invoquée par ces chasseurs, qui, pour faire parade d'adresse, ou même simplement pour décharger leur arme avant de rentrer au logis, abattent l'hirondelle au vol rapide, la mère peut-être qui porte la nourriture à la jeune couvée affamée. A ces hommes, si cruels par inflexion, n'est-il pas permis de faire observer qu'en détruisant cinq cents insectes, dans cette journée que leur plomb meurtrier a fait la dernière pour elle, cette pauvre hirondelle avait mieux mérité de l'humanité que dix chasseurs revenant à la maison la gibecière pleine.

N'est-ce pas aussi par pure ignorance que l'habitant des campagnes cloue sur la porte, avec un sot orgueil, le hibou, l'engoulement, le scops, dont sa malencontreuse adresse vient de priver ses champs et ses greniers? Que n'y cloue-t-il plutôt son chat?

Et comme si ce n'était pas assez des hommes dans cette guerre d'extermination, voilà les enfants qui viennent y prendre part avec l'impitoyable insouciance de leur âge.

Cet âge est sans pitié.

a dit La Fontaine. Oh! oui, véritablement sans pitié sont ces enfants des campagnes, qui font l'école buissonnière pour aller dénicher les nids, comme ils disent. Les œufs et les jeunes couvées, tout leur est bon : n'ont-ils pas à briser les uns, à faire périr misérablement les autres de faim et de tortures ?

Et les parents de ces jeunes drôles, au lieu de les renvoyer à l'école convenablement fustigés, assistent avec une froide indifférence à ces actes de cruauté. Parents et enfants ignorent sans doute cette belle parole de l'Écriture : « Si en te promenant tu trouves en ton chemin, sur un arbre ou à terre, un nid d'oiseaux et la mère couvrant les petits œufs, tu ne prendras point la mère ni les petits ; mais tu les laisseras en liberté, pour qu'il ne te mégarre et que tu vives longtemps. » Si au moins, à défaut de l'Écriture, ils connaissent leur intérêt !

Ce qu'on détruit de cette manière est incalculable ; ceux qui ont habité la campagne savent qu'il n'est pas rare de voir un enfant, au bout de sa journée, rapporter une centaine d'œufs de toute provenance.

Comment ces races sans défense ont-elles pu survivre à cette guerre acharnée ?... c'est un de ces mystères que peut seule expliquer la merveilleuse bonté avec laquelle Dieu répare sans cesse les fautes de l'homme, sa créature de prédilection.

Ne nous faisons pas d'illusion, toutefois : le mal est grand ; si l'on n'y prend garde, bientôt peut-être sera-t-il sans remède.

Déjà des races utiles ont complètement abandonné notre pays. Pour n'en citer qu'un exemple, malgré les poétiques fiction qui semblaient devoir la protéger, la cigogne ne fait plus son nid sur les toits de nos maisons ; elle ne traverse plus qu'à tire d'aile un pays inhospitalier qu'autrefois elle purgeait de vipères et autres reptiles venimeux. Les petites espèces ont beaucoup diminué et diminuent chaque jour davantage ; les insectes se multiplient en proportion et causent des dommages croissants à l'agriculture.

Le mal est grand, encore une fois ; le danger imminent ; il faut des remèdes prompts et énergiques... Voilà ce que vous crient les honorables pétitionnaires et, avec eux, nombre de conseils généraux, ainsi que les sociétés de

tout genre qui s'occupent, à des titres divers, d'agriculture et de zoologie. C'est ce que vous répètent, avec un accord chaque jour plus unanime et plus pressant, les naturalistes et les agriculteurs les plus distingués, qui, par état ou par vocation, se sont occupés de cette question, MM. Geoffroy-Saint-Hilaire, Florent-Prévost, Sacc, Gloger, Kœchlin, Dumast, Jonquières-Antonelle, Châtel, Gadebled, Valsérre, et tant d'autres dont nous n'avons été, en ce rapport, que l'écho très-affaibli.

Ces remèdes quels doivent-ils être !... C'est ce qui nous reste à examiner en peu de mots. (La suite au prochain numéro.)

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les trois-six du Nord sont calmes avec peu d'affaires ; le disponible est à 75-50 l'hect. à 90 degrés. On tend à faire du déport sur le livrable ; les trois-six du Languedoc avec très-peu d'affaires, sont à 95 fr. l'hect. à 86 degrés en disponible ; le tout à l'entrepôt.

Le mieux que l'on constatait dans les Charentes la semaine dernière ne s'est pas continué. Les détenteurs ont toujours des prétentions très-élevées, mais on ne traite rien aux prix tenus. Il en est de même à Paris ; les seules affaires que l'on traite sont des tafias qui, suivant qualité, se vendent 70 à 90 fr. à l'entrepôt.

Les vins nouveaux ont une vente assez facile à Paris et dans le rayon ; on doit en attribuer la cause au retour du beau temps. Les prix sont stationnaires à Bercy et à l'Entrepôt ; mais il y a tendance à la baisse dans quelques vignobles du centre et des bords de la Loire. La récolte de 1861, sans avoir été plus qu'ordinaire, laissera cette année des excédants, le commerce d'exportation ayant pris nos vins dans une moins grande proportion que l'an dernier, ce qui est démontré par le tableau comparatif des exportations des deux années 1861-1862, Or, si l'année 1862 est favorisée sous le rapport de la quantité, c'est-à-dire si l'on fait seulement une année moyenne, on doit s'attendre à voir de très-bas prix pour l'époque des vendanges ; mais avant d'arriver, les vigneron intelligents auront devancé le moment de l'extrême baisse, et commenceront

à faire des concessions aussitôt que les chances de gelée auront disparu.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 2^e QUINZAINE DE MARS.

	Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment....	28 ^f 75	— 36 ^f 61
Méteil.....	22 92	— 31 05
Seigle.....	19 92	— 27 62
Orge.....	17 90	— 29 84
Sarrasin....	19 39	— 31 33
Mais.....	17 82	— 26 06
Avoine.....	11 07	— 25 72
Haricots....	25 84	— 33 03

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2^e quinzaine de mars.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	58	58	575 k.	0 ^f 68
Veaux.....	78	78	78 k.	0 ^f 72
Moutons.....	282	282	32 k.	0 ^f 53
Porcs.....	27	27	128 k.	1 ^f 40

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 44 ; 2^e qualité, 0^f 39 ; 3^e qualité, 0^f 35.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^{er} 05 ; Vache » 68 ; Veau 1^{er} 19 ; Mouton, 1^{er} 16 c. Porc, 1^{er} 30.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 12 avril 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	368	57	27 ^f 45	78 k. 240
Mais.....	96	40	15 ^f 62	»

BOURSE DE PARIS.

	10 avril 1862.			
	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100		69 95	» 15	» »
4 1/2 pour 100		98 10	» 35	» »
Obligations du Trésor ..		457 50	» »	» »
Banque de France.....		3100	» 40	» »

	11 avril.			
	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100		69 95	» »	» »

4 1/2 pour 100	98	»	»	»	10
Obligations du Trésor ..	458 75	1	25	»	»
Banque de France.....	3100	»	»	»	»

12 avril.

Au comptant :					
3 pour 100	70	»	05	»	»
4 1/2 pour 100	98 10	»	10	»	»
Obligations du Trésor ..	460	»	1 25	»	»
Banque de France.....	3095	»	»	»	5

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 9 avril. Deltheil (Marie).
- 10 — Courdresses (Marceline).
- 10 — Rossignol (Marie-Paul-Alexandre-Réné).
- 12 — Gizard (Léon).
- 12 — Vitrac (Sidonie).

Décès.

- 9 — Linsac (Louise), veuve Montaigne, sans profession, 76 ans.
- 9 — Balitrand (Julie), veuve Constant, sans profession, 60 ans.
- 11 — Laucou (Jeanne), célibataire, sans profession, 28 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1389, du 9 avril 1862.

ÉTUDE

de M^e POUZERGUES, avoué, à Cahors.

Vente de biens immeubles.

A la requête de M^e CARRIOL, notaire, tuteur à l'interdiction de dame Marie-Anne VAYSSIÈRES veuve BOUYSOU, en présence du sieur François TAILLADE, subrogé-tuteur de ladite dame, il sera procédé à la vente aux enchères, en l'audience du tribunal de Cahors, le 28 avril à 11 heures précises du matin, des immeubles suivants :

- 1^o Une vigne contenant 38 ares 60 centiares.
- 2^o Une maison à Labarre, 2 chambres et un galetas d'une superficie de 60 ares.
- 3^o Une autre maison avec jardin moins la partie recouverte par un hangar.

Cette vente aura lieu en trois lots, composés comme il est dit dans la désignation des biens ci-dessus : le n° 1, sur la mise à prix de 300 fr. le 2^e, mise à prix 600 fr. le 3^e, mise à prix 1,000 francs.

Si le produit des deux premiers lots s'élève à la somme de 3,000 francs, le 3^e lot sera retiré de la vente.

Signé à l'original : POUZERGUES, avoué.

Le sieur THÉODORE a l'honneur d'informer le Public, qu'à partir du 1^{er} mai, il tiendra son Etablissement Maison Coudere, ancien café Feydet, à côté de M. Duc, pharmacien. Le prix des consommations restera le même.

Abonnement à tous les journaux et spécialement au MONDE ILLUSTRÉ à Cahors, chez Bourion, libraire, en face les Ambassadeurs.

BOUTEILLES.

ENTREPOT GÉNÉRAL DE BOUTEILLES

A LA VERRERIE DE CAHORS

Le sieur FERANDO, fils, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de traiter avec les verreries de Penchot et pour un certain laps de temps, pour une quantité considérable de bouteilles de toutes formes et de toutes dimensions, verre clair et verre mixte, conserves à fruits, etc., etc.

Il fera fabriquer et livrera dans la huitaine de la commande toute forme et dimension qu'on pourrait désirer. Messieurs les négociants ou propriétaires pourront avoir des bouteilles portant leur cachet avec leur nom, prénoms, profession et domicile, moyennant une augmentation de un franc cinquante centimes par 100 bouteilles.

Les bouteilles se sont vendues depuis la cessation de la verrerie de Cahors, à un prix très-élevé ; mais la situation des verreries de Penchot, lui permettent d'expédier par la rivière du Lot, à Cahors, à de très bas prix de transport ; aussi les bouteilles vendues subiront une réduction de vingt p. 100 et ne laisseront rien à désirer quant au choix et à la qualité.

Les personnes qui l'honoreront de leurs commandes auront lieu d'être satisfaites.

P. S. Le sieur FERANDO tient toujours son entrepôt de charbon de terre en gros et en détail, sa briqueterie et son four à chaux.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE

rue de la Liberté

A CAHORS

Foi et Raison. Courte

apologie du catholicisme, au point de vue de l'accord de la raison et de la foi, — par M. C. BIERMANN, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées. 2^{me} édition, approuvée par 25 archevêques et évêques. Un joli vol. in-12... 1^{fr} 25

GASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Billets de mariages, etc., etc.

L'abonnement à tous les journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il sera fait traite sur les retardataires dans la deuxième quinzaine d'avril. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.